

Qu'est-ce que la providence de Dieu?

ÉTUDES DANS LA 1689 – PARTIE 28

~ 1689 5.1-3 ~

La providence divine est la réalisation dans l'histoire de ce que Dieu a décrété dans l'éternité. ~ Romains 9.28

Le chapitre 5 compte sept paragraphes qui exposent la doctrine de la providence divine. Puisque plusieurs des questions soulevées par cette doctrine furent examinées en étudiant la doctrine de Dieu et celle des décrets, nous nous limiterons à trois questions dans ce chapitre. (1) Qu'est-ce que la providence de Dieu? (2) Quelle est la relation entre la providence et le péché? (3) Les croyants sont-ils plus bénis par la providence que les autres hommes? Commençons par définir ce qu'est la providence divine. Les trois premiers paragraphes en résument les points essentiels.

(Par. 1) Dieu, le bon Créateur de toutes choses, dans sa puissance et sa sagesse infinies, soutient, dirige, dispose et gouverne toutes les créatures et toutes les choses des plus grandes aux plus petites par sa très sage et sainte providence, aux fins pour lesquelles elles ont été créées. Il le fait selon sa prescience infaillible, et le conseil libre et immuable de sa propre volonté, à la louange de sa sagesse, de sa puissance, de sa justice, de son infinie bonté et de sa miséricorde glorieuses.

(Par. 2) Par rapport à la prescience et au décret de Dieu, la cause première, toutes choses arrivent immuablement et infailliblement, de sorte que rien n'arrive par hasard ou en dehors de sa providence. Par la même providence cependant, Dieu leur ordonne de se produire selon la nature des causes secondes, que ce soit nécessairement, librement ou de façon contingente.

(Par. 3) Dans sa providence, Dieu, normalement, se sert de moyens ; il est cependant libre d'agir sans ces moyens, par-dessus ces moyens, ou contre eux si tel est son plaisir.

La providence divine est la réalisation dans l'histoire de ce que Dieu a décrété dans l'éternité. Autrement dit, le décret est le plan de Dieu tandis que la providence est la mise en œuvre de ce plan. Dieu n'est pas absent de l'histoire; par sa providence il est tout le temps présent partout. Voici cinq aspects essentiels concernant la providence de Dieu ; cinq éléments que nous devons toujours maintenir ensemble pour avoir une doctrine biblique de la providence de Dieu. La providence s'opère de manière efficace, universelle, harmonieuse, incompréhensible et bonne.

Premièrement, il est nécessaire d'affirmer *la pleine efficacité de la providence* de Dieu. L'Écriture déclare que « notre Dieu est au ciel, il fait tout ce qu'il veut » (Ps 115.3). *Ses plans, malgré l'opposition des créatures, ne sont jamais frustrés.* L'Éternel déclare lui-même (Es 43.12-13) : « C'est moi qui suis Dieu. Je le suis dès le commencement, et nul ne délivre de ma main ; j'agirai: qui s'y opposera? » Les projets de l'homme peuvent être anéantis, ceux de Dieu jamais. L'acte providentiel de Dieu par lequel il « soutient, dirige, dispose et gouverne » est

toujours efficace. C'est pour cette raison que l'apôtre Paul déclare (Rm 9.28) : « le Seigneur exécutera pleinement et promptement sur la terre ce qu'il a résolu. »

Une fois que nous affirmons la pleine efficacité de la providence divine, il est nécessaire de considérer son étendue. Jusqu'où le contrôle de Dieu s'étend-il? La confession de foi affirme *l'universalité de la providence* : « Dieu (...) soutient, dirige, dispose et gouverne toutes les créatures et toutes les choses des plus grandes aux plus petites. » *Rien n'est trop grand et rien n'est trop insignifiant pour être en dehors des soins providentiels ; rien ne procède d'un hasard absolu.* L'Écriture affirme bien que le Fils « soutient *toutes choses* par sa parole puissante » (Hé 1.3). Elle déclare qu'Il est le principe universel qui soutient toutes choses puisque « Tout a été créé par lui et pour lui. Il est avant toutes choses, et toutes choses subsistent en lui. » (Col 1.16-17)

L'universalité de sa providence n'implique pas simplement qu'il soutient passivement tout ce qui existe, mais bien qu'il opère activement au travers de tout ce qui existe selon ce que l'Écriture affirme (Ep 1.11) : « En lui nous sommes aussi devenus héritiers, ayant été prédestinés suivant la résolution de *celui qui opère toutes choses d'après le conseil de sa volonté.* » N'est-ce pas « en Lui [que] nous avons la vie, le mouvement, et l'être » (Ac 17.28)?

Troisièmement, il est nécessaire d'ajouter *l'harmonie de la providence avec la liberté des causes secondes.* Il ne faut pas concevoir la providence de Dieu comme un fatalisme tyrannique qui rendrait la liberté illusoire. Aucun énoncé n'exprime mieux l'harmonie entre le contrôle du Créateur et la liberté de la création que le paragraphe 2 dans lequel une importante distinction est faite entre la cause première, qui est infailliblement le décret divin, et la réalité effective des causes secondes. Voici comment celles-ci sont décrites : « *Par la même providence cependant, Dieu leur ordonne de se produire selon la nature des causes secondes, que ce soit nécessairement [les lois naturelles de causalité], librement [la volonté des créatures] ou de façon contingente [les probabilités, les accidents, le hasard].* Autrement dit, Dieu détermine ce qui arrivera (cause première) et sa providence le fait arriver par des causes secondes qui sont réelles. *La providence n'annule donc pas la responsabilité, ni les lois de la nature, ni la contingence, mais établit l'actualité de leur existence.* Sans la providence, il ne pourrait y avoir ni vraie liberté, ni vraie responsabilité, ni vraie naturalité.

Le paragraphe 3 précise un peu plus cette harmonie en indiquant que la providence de Dieu, bien qu'elle puisse arriver miraculeusement sans moyens, passe normalement par des moyens. C'est Dieu qui pourvoit à tous nos besoins (Jc 1.16-17 ; Ac 14.17), mais il le fait au travers de notre responsabilité (Ga 6.7-9 ; 2 Th 3.10-12). Il n'y a donc aucune contradiction dans le fait de demander à Dieu sa nourriture tout en travaillant pour sa nourriture ou dans le fait de prier pour une guérison tout en prenant des moyens pour se soigner. C'est bien parce que Dieu est souverain que nous prions et nous attendons à lui, autrement il nous renverrait à nous-mêmes et à toutes les causes secondes de l'existence. Heureusement! Notre Dieu règne!

L'Écriture présente d'un bout à l'autre cette parfaite harmonie entre la providence divine et la réalité des causes secondes. Par exemple, Joseph affirme à la fois la culpabilité de ses frères et la providence divine à travers eux (Gn 45.5) : « Maintenant, ne vous affligez pas, et ne soyez pas fâchés de m'avoir vendu pour être conduit ici, car c'est pour vous sauver la vie que Dieu m'a envoyé devant vous. » À la fin du récit, l'Écriture nous permet de comprendre comment Dieu fait concourir toutes choses pour le bien des siens à la louange de sa gloire (cf. Gn 50.20). Dans un autre passage de la Bible, nous voyons que le hasard existe bien comme cause seconde, mais il ne s'agit jamais d'un hasard absolu puisque la providence est

toujours cause première (1 R 22.34) : « Alors un homme tira de son arc au hasard, et frappa le roi d'Israël au défaut de la cuirasse. » De même, le livre des Proverbes déclare (Pr 16.33) : « On jette le sort dans le pan de la robe, mais toute décision vient de l'Éternel. »

L'harmonie de la providence avec le cours naturel de la vie fait en sorte que la responsabilité humaine existe réellement. Ainsi, Pierre prêchait à la Pentecôte que Jésus fut mis à mort selon la volonté de Dieu tout en appelant les hommes à la repentance devant cette mort (Ac 2.23, 38) : « cet homme, livré selon le dessein arrêté et selon la prescience de Dieu, vous l'avez crucifié, vous l'avez fait mourir par la main des impies (...) Repentez-vous! »

Quatrièmement, nous devons reconnaître *l'incompréhensibilité de la providence divine*. Toute cette doctrine repose sur la transcendance de Dieu. Nous devons, comme Job, reconnaître que nous ne comprenons pas tout ce que Dieu fait, ni comment il le fait (Jb 42) et nous devons nous en remettre à lui dans la foi. « O profondeur de la richesse, de la sagesse et de la science de Dieu! Que ses jugements sont insondables, et ses voies incompréhensibles! » (Rm 11.33) *Croire à la compatibilité de la providence souveraine de Dieu avec la liberté et la contingence seconde n'est pas irrationnel, mais surparatonnel, car Dieu transcende notre intelligence et ses actes sont insondables pour l'homme*. Ceux qui rejettent l'absolue souveraineté de Dieu pour préserver la responsabilité de l'homme le font généralement parce qu'ils ont omis d'affirmer l'incompréhensibilité de la providence. En affirmant celle-ci, nous pouvons maintenir simultanément le contrôle du Créateur et la liberté de la création en évitant le rationalisme qui exige que l'on sacrifie l'un des deux.

Finalement, nous devons impérativement déclarer *l'absolue bonté de la providence de Dieu*. « Dieu est lumière, et il n'y a point en lui de ténèbres. » (1 Jn 1.5) La confession de foi nous rappelle que tout existe et est gouverné par Dieu « à la louange de sa sagesse, de sa puissance, de sa justice, de son infinie bonté et de sa miséricorde glorieuses ». Remarquez le pluriel de l'adjectif « glorieux » qui s'applique à chaque attribut divin qui est mentionné. N'imaginons pas que nous aurions fait mieux que Dieu si nous avions son pouvoir. Notre idéal est bien en deçà de sa providence, car notre Père céleste est parfait (Mt 5.48). Bien que nous ne voyions pas encore comment il fait tout concourir parfaitement pour sa gloire, croyons que par sa providence tout est parfait. Notre Dieu n'est-il pas merveilleux de régner harmonieusement sur un monde en rébellion en vue de la pleine manifestation de ses perfections? Puisse notre cœur se reposer tranquillement en Lui, même au milieu de tout ce qui semble imparfait (cf. Ps 27). Telle est la paix qui est donnée aux croyants (Jn 14.27).